

## Barème des droits approuvé

Par les membres lors de l'assemblée générale extraordinaire de novembre 24 2021

CATÉGORIE	DROIT PROPOSÉ	CHANGEMENT PAR RAPPORT À <u>ACTUELLEMENT</u>	DESCRIPTION
<b>Adhésion</b>			
Droits d'adhésion (par compte)	240 \$	Aucun changement	<i>S'applique chaque année à chaque compte (pour le premier membre à l'égard d'un compte avec certification des cultures de semences).</i>
Producteurs additionnels	25 \$	Aucun changement	<i>Pour chaque adhésion additionnelle à un compte.</i>
<b>Superficie</b>			
<b>Espèces du Groupe 1</b>			
Canola	3,25 \$/acre	À partir de 2,00 \$/acre	
Maïs hybride	3,00 \$/acre	À partir de 2,00 \$/acre	<i>Exclut le maïs à pollinisation libre</i>
<b>Espèces du Groupe 2</b>			
Toutes les autres espèces de chanvre	1,60 \$/acre	À partir de 1,30 \$/acre	
Soya	1,60 \$/acre	À partir de 1,30 \$/acre	
Toutes les graminées et légumineuses ( <i>Espèces des sections 6 et 7</i> )	1,17 \$/acre	À partir de 1,10 \$/acre	
<b>Espèces du Groupe 3</b>			
Orge	1,10 \$/acre	Aucun changement	
Haricot	1,10 \$/acre	Aucun changement	
Sarrasin	1,10 \$/acre	Aucun changement	
Alpiste des Canaries	1,10 \$/acre	Aucun changement	
Pois chiche	1,10 \$/acre	Aucun changement	
Féverole	1,10 \$/acre	Aucun changement	
Lin	1,10 \$/acre	Aucun changement	
Lentille	1,10 \$/acre	Aucun changement	
Moutarde	1,10 \$/acre	Aucun changement	
Avoine	1,10 \$/acre	Aucun changement	
Pois	1,10 \$/acre	Aucun changement	
Seigle	1,10 \$/acre	Aucun changement	
Triticale	1,10 \$/acre	Aucun changement	
Blé	1,10 \$/acre	Aucun changement	
Toutes les autres cultures	1,10 \$/acre	Aucun changement	

CATÉGORIE	DROIT PROPOSÉ	CHANGEMENT PAR RAPPORT À <u>ACTUELLEMENT</u>	DESCRIPTION
<b>Parcelles</b>			
Certification des parcelles Fondation, Probation et Select	60 \$ par séquence	Aucun changement	
Certification des parcelles de Sélectionneur	80 \$ par séquence	À partir de 60,00 \$ par séquence	
<b>Admissibilité à la certification des variétés</b>			
Demande d'admissibilité à la certification des variétés	600 \$ par demande	Aucun changement	Formule 300
Intégration des variétés	100 \$ par variété	Aucun changement	Conformément aux lignes directrices de l'ACPS, les comptes qui présentent plus de 50 demandes par année seront admissibles à un rabais pour demande groupée. S'applique aux variétés entrant dans le système de l'ACPS qui ne font pas partie de la Formule 300 ou du Processus d'enregistrement des variétés de l'ACIA.
<b>Autres droits de certification</b>			
Droit de certification minimum pour les espèces spéciales*	250 \$ par numéro de séquence	Nouveau droit	*Les espèces spéciales sont limités à moutarde hybride, blé hybride, chanvre fémininisé, et tabac
Demande d'appel	150 \$ par numéro de séquence	Aucun changement	Formule 200
Droits de recertification	2 500 \$ par source de semence	Aucun changement	Des droits additionnels peuvent s'appliquer si l'ACPS doit mener d'autres consultations.
Validation des analyses du blé tolérant à la cécidomyie	1 200 \$ par mélange BTC	Aucun changement	Habituellement facturé au distributeur de la variété.
Évaluation de l'inspection de l'utilisation du terrain	50 \$ par demande (séquence)	Aucun changement	
Évaluation de la réinspection	50 \$ par réinspection	Aucun changement	
Traitement des demandes groupées	5 \$ par demande/champ	Aucun changement	Pour traiter chaque champ faisant partie d'une demande groupée. Les demandes en ligne sont disponibles sans frais additionnels.
Évaluation liée à la rétrogradation de semences de Sélectionneur	80 \$ par formule	À partir de 25,00 \$/formule	Formule 45 Correction des frais administratifs.
Évaluation liée au document d'appui au canola étranger	60 \$ par numéro de séquence	Aucun changement	Pour traiter une évaluation liée au document d'appui au canola étranger; comprend le rapport d'inspection des cultures, les déclarations de transfert, les résultats des analyses d'hybridité et les résultats concernant l'acide érucique.

CATÉGORIE	DROIT PROPOSÉ	CHANGEMENT PAR RAPPORT À ACTUELLEMENT	DESCRIPTION
Évaluation liée au document d'appui au canola hybride	50 \$ par numéro de séquence	Aucun changement	<i>Pour traiter l'évaluation liée au document d'appui au canola hybride et une évaluation connexe.</i>
Évaluation liée au rapport d'inspection de cultures de maïs hybride	50 \$ par numéro de séquence	Aucun changement	<i>Pour traiter l'évaluation liée au document d'appui au maïs hybride et une évaluation connexe.</i>
Droit pour l'inscription de semences reportées (par variété/classe)	50 \$ par certificat de cultures/an	Aucun changement	<i>Pour traiter une demande d'inscription de semences reportées par variété ou classe.</i>
Évaluation des exigences de certification additionnelles (ECA) pour mélanges variétaux	50 \$ par numéro de séquence	Aucun changement	<i>S'applique actuellement uniquement aux mélanges variétaux de blé tolérant à la cécidomyie (BTC)</i>
Exigences de certification additionnelles ou volontairement plus rigoureuses (ECA/EVPR)	250 \$ par demande/variété	Nouveau droit	<i>Pour appliquer une ECA/EVPR existante à une nouvelle variété (une fois/variété). Habituellement facturé au distributeur de la variété.</i>
Intégration d'une nouvelle ECA/EVPR	500 \$ par variété	Nouveau droit	<i>Pour une nouvelle ECA/EVPR (une fois/nouvelle ECA/EVPR). Habituellement facturé au distributeur de la variété.</i>
Modifier une ECA/EVPR existante	100 \$ par variété	Nouveau droit	<i>Pour modifier une ECA/EVPR existante au besoin. Habituellement facturé au distributeur de la variété.</i>
<b>Droits d'accès au système de CertiSem (non-membres)</b>			
Droit annuel d'attribution de licence de logiciel aux SICSA	500 \$ par licence/an	Aucun changement	<i>Certains SICSA peuvent détenir plus d'une licence.</i>
Droit d'attribution de licence initiale du logiciel aux SICSA	2 000 \$ par licence initiale	Aucun changement	<i>Pour l'intégration de nouveaux SICSA.</i>
Droit d'accès au système des SICSA pour non hybrides	0,12 \$/acre	Aucun changement	
Droit d'accès au système des SICSA pour hybrides	0,22 \$/acre	Aucun changement	
<b>Autres droits d'accès au système par des tiers (non-membres)</b>			
Droit de base d'accès au système par des tiers	300 \$	Aucun changement	<i>Droit pour client non membre, par numéro de compte, pour l'accès à CertiSem, qui s'applique aux intermédiaires, tierces parties et cessionnaires.</i>